



LES SORTIES CULTURELLES

UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR SE PRÉINSCRIRE

Désormais vous pouvez vous préinscrire en ligne via le site "caa-rueil.fr", "**Adhérents**" avec votre identifiant et votre mot de passe. L'association vous confirmera votre inscription quelques jours après.

Vous pouvez également vous préinscrire, comme d'habitude, en vous déplaçant aux 2 séances organisées salle de l'Amitié et l'association vous confirmera votre inscription quelques jours après.

Ces procédures vous sont détaillées ci-après :

Du jeudi 1er mai au dimanche 4 mai : vous pourrez vous préinscrire aux 3 prochaines sorties en ligne via le site : "caa-rueil.fr", "**Adhérents**", avec votre identifiant et votre mot de passe, rubrique "**Sorties Culturelles**".

L'ordre d'arrivée des préinscriptions n'est pas pris en compte, le dernier préinscrit aura autant de chances que le premier.

Le lundi 5 mai de 14h 00 à 16h 00 et le mardi 6 mai de 9h 30 à 11h 30 : 2 séances de préinscriptions en présentiel se tiendront dans la **salle de l'Amitié** pour ceux qui ne se seront pas inscrits via l'Intranet.

Egalement l'ordre d'arrivée des préinscriptions n'est pas pris en compte, le dernier préinscrit aura autant de chances que le premier.

Le jeudi 8 mai : la commission des Sorties Culturelles analysera les préinscriptions.

Hypothèse 1, il y a autant de préinscrits que de places : toutes les préinscriptions sont retenues.

Hypothèse 2, il y a plus de préinscrits que de places disponibles : la sélection sera effectuée en fonction du nombre de sorties déjà réalisées par l'adhérent sur l'année 2024 et le 1^{er} trimestre 2025.

Exemple : un adhérent ayant fait moins de 10 sorties depuis début 2024 sera prioritaire sur celui qui en a fait 10.

Nota : si votre préinscription n'est pas retenue, elle sera mise en liste d'attente, voir hypothèse 3.

Hypothèse 3, s'il y a un nombre suffisant de personnes en liste d'attente, la commission essaiera de planifier une seconde sortie et vous en serez informés.

Le vendredi 9 mai : Un mail de confirmation sera envoyé à chaque adhérent retenu (à défaut un SMS) et le paiement sera demandé, de préférence par virement.

Important : merci de préciser en libellé, nom, n° adhérent, nom de la sortie.

Un paiement par chèque est toujours possible.

Le mardi 13 mai : Si le paiement n'est pas reçu il y aura annulation de la préinscription. Elle sera confirmée par mail.

A la suite de ce 1^{er} tour de préinscriptions, si des places sont encore disponibles :

Du jeudi 8 mai au mardi 13 mai : il y aura réouverture des préinscriptions avec la même procédure.

Le mardi 13 mai : La Commission éditera la liste définitive des participants.

Pour les couples : chacun devra faire une préinscription, le logiciel formera le couple si vous avez déclaré " M. & Mme " lors de votre adhésion. Un seul virement ou chèque est possible en indiquant les 2 numéros d'adhérent.

Pour les sorties suivantes, vous serez informés des dates de préinscription.

En cas d'annulation de la sortie par l'adhérent, jusqu'à une semaine avant l'événement, celle-ci sera remboursée.

Pour cette nouvelle procédure, nous vous demandons toute votre indulgence et nous vous en remercions par avance.